



AVIS PUBLIC **D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du lundi 10 août 2026, les projets de règlements suivants :

- ▶ Le projet de règlement de concordance numéro R-2026-156 modifiant le Règlement de lotissement R-2025-138 afin de modifier certaines dispositions relatives à la profondeur minimale des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain
- ▶ Le projet de règlement de concordance numéro R-2026-157 modifiant le Règlement de zonage R-2025-137 afin de modifier la terminologie et d'encadrer les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2026, à 19h00 à la salle communautaire de Daveluyville, au 3, 9^e avenue, Daveluyville. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site internet de la municipalité au : www.ville.daveluyville.qc.ca ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@ville.daveluyville.qc.ca », par la poste au 362, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0 ou par téléphone au 819-367-3395, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Daveluyville, ce 1er septembre 2026.

Élyse Maheu, greffière